

**Responsable UE**  
Hilke Vervaeke

**Président de jury**  
Roland Decaudin

**Secrétaire de jury**  
Dominique Mangon

**Contact**

service.etudiants@saint-luc.be  
+32 4 341 81 33

**Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC**

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle  
26 crédits • 520 points • 0 heures

Corequis : DP500 Atelier de la spécialité • DP512 Préparation du mémoire

## Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de **design industriel-atelier**, l'étudiant est capable de :

- collaborer avec l'ensemble des acteurs du monde de l'industrie et dans divers secteurs d'activité à l'aide de méthodes expérimentées durant le cursus
- maîtriser les procédés de fabrication en les intégrant dans ses projets
- se distinguer par ses compétences artistiques et autres qualités spécifiques à l'aide de l'usage des multiples principes et de la recherche formelle
- exploiter, grâce à la formation continue, les outils numériques dans leur constante évolution tout en conservant la maîtrise des moyens d'expressions propres à la discipline
- appliquer une méthode de travail éprouvée par la concrétisation des divers projets, jurys et stages durant son cursus afin d'aboutir à une solution concrète

Au terme du **MEMOIRE**, l'étudiant est capable de :

- démontrer sa maîtrise d'une problématique liée au design, sa réflexion personnelle et son esprit critique, dans un document rédigé selon les règles, à l'aide du suivi du promoteur et du professeur de méthodologie du mémoire
- défendre son mémoire oralement devant un jury à l'aide du cours de méthodologie du mémoire et des répétitions

## Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Le travail de fin d'études d'un master se compose d'une production artistique et d'un mémoire (dont l'activité "suivi du mémoire" ou "méthodologie du mémoire") :

- Le travail artistique fait l'objet d'une évaluation artistique telle que définie au règlement des études (50% de la note attribuée par les titulaires du cours et 50% de la note attribuée par un jury externe)
- La présentation et la défense du mémoire traitent d'un thème en relation avec la formation reçue. Le mémoire doit être à la fois personnel et original. Le règlement spécifique au mémoire se trouve en annexe du règlement des études.

**La note finale du TFE correspond à la moyenne des résultats obtenus pour autant que la note de l'atelier et celle du mémoire atteignent chacune distinctement un résultat équivalent à 9,5/20 au moins.**

Si ce seuil de réussite n'est pas atteint pour l'atelier et le mémoire, la moyenne de la note ne sera pas calculée, l'unité ne pourra pas être validée et un "0" sera mentionné sur le bulletin de l'étudiant. En cas d'échec, aucune activité ne peut être représentée en seconde session à l'exception du mémoire et du cours "suivi du mémoire", pour autant que l'étudiant ait suffisamment avancé dans son travail durant l'année scolaire.

Pour plus d'information, rendez-vous sur les fiches de cours de vos professeurs